

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2020

COMPTE-RENDU

Présents : Sébastien ARNOULD, Nicole BOUILLET, Nicole BUGUET, Jérémie CATTEAU, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Bertrand MOUGIN, Gérard MOUILLARD, Anne-Marie PELLERIN, Sylvain POLTURAT, Denis RIDEZ, Christine ROME

Absents excusés : Nicolas CALLAND (pouvoir à Corinne LINDA), Marie-Claude DURAFOUR

1 – Prix des caveaux et des pierres tombales au cimetière

La délibération est reportée à une séance ultérieure.

2 – Opposition au transfert de compétence PLU

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) organise le transfert automatique de la compétence plan local d'urbanisme ou documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales (PLU) aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération. L'exercice d'un droit d'opposition par les communes membres est possible à la condition que dans les trois mois précédant le 1^{er} janvier 2021, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Les conseillers municipaux décident de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, et ce afin de poursuivre la révision du Plan Local d'Urbanisme communal actuellement en cours.

3 – Prix des fermages

Le Conseil Municipal détermine le montant des fermages pour l'année 2020 en fonction du nouvel indice et en tenant compte du dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties lié aux pertes de récolte suite à l'épisode de sécheresse de l'année 2020. VOTE : 12 voix pour et une abstention

4 - Transfert de la contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

L'article L1424-35 du CGCT organise le transfert des contributions au budget du service départemental d'incendie et de secours des communes membres d'un EPCI à cet établissement. Le conseil communautaire a délibéré en date du 8 octobre 2020 pour approuver le transfert de la contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours des communes membres de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille à la CCBHS, suite à la demande présentée par le Président du SDIS. Le montant de ce transfert prend en compte l'addition des contributions des communes concernées pour l'exercice précédant le transfert de ces contributions à la CCBHS. Cet accord doit être exprimé par 2/3 au moins des conseils municipaux des communes membres représentant au moins 50 % de la population ou de 2/3 de la population représentant au moins 50 % des conseils municipaux.

Le conseil municipal se prononce favorablement sur le transfert de la contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) à la Communauté de communes Bresse Haute Seille.

5 - Dégrèvement de loyer

Le Conseil municipal décide de ne pas appeler les loyers de décembre 2020 et janvier 2021 de la Maison d'Assistantes Maternelles, suite à la perte de revenus subie par les assistantes maternelles en raison de la crise sanitaire.

6 - Exonération de préavis

Le Conseil municipal décide d'exonérer du préavis de trois mois Madame DULAU, psychologue, et Madame COSTE, sophrologue, colocataires d'une cellule au sein de la maison de santé, suite au non-retour de leur patientèle depuis le confinement du mois de mars et à la perte de revenus qui en découle.

7 – Approbation du règlement de la salle des fêtes

Madame Julie ROY a été nommée régisseur de la location de la salle des fêtes et des droits de place. Le Conseil municipal décide de proposer un nouveau règlement de la salle des fêtes, afin notamment d'intégrer les coordonnées du nouveau régisseur, ainsi que le tri des déchets.

Madame Nicole Buguet a été nommée régisseur suppléante.

8 – Adjudication lot de bois

Suite à la mise en adjudication de 25 stères de bois composés de frênes et d'acacias, le Conseil municipal décide d'attribuer ce lot de bois à Monsieur Anthony MONNERET domicilié à Voiteur pour un montant de 25 € le stère, soit 625 €, offre la plus élevée parmi les deux enveloppes reçues en mairie.

A noter que six affouagistes sont inscrits pour l'hiver 2020-2021.

D'autre part, Monsieur Denis DUBOIS, technicien de l'ONF, vient d'être nommé à Voiteur, en remplacement de Monsieur Yoann COUSTOULIN.

9 – Décision modificative

Le Conseil municipal décide de valider une décision modificative consistant à intégrer des frais d'étude dans l'inventaire des logements sociaux 3 Grande rue.

10 – Avenants travaux de l'office de tourisme

Le Conseil municipal autorise la signature de cinq avenants dans le cadre des travaux de l'office de tourisme :

- avec l'entreprise GCBAT suite à une diminution du montant des travaux à hauteur de 200,76 € HT.
- avec l'entreprise DUCROT suite à une diminution du montant des travaux à hauteur de 1 920,00 € HT.
- avec l'entreprise MERCIER suite à une augmentation du montant des travaux à hauteur de 585,00 € HT.
- avec l'entreprise PRIMATESTA suite à une augmentation du montant des travaux à hauteur de 247,85 € HT.
- avec l'entreprise VALLET Mickaël suite à une augmentation du montant des travaux à hauteur de 390,00 € HT.

11 – Mise à disposition salle des associations

Le Conseil municipal décide de mettre à disposition de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, en charge de la compétence périscolaire, la salle des associations pour la cantine des tout petits de l'école. Une convention est en préparation, rédigée par la CCBHS, et sera approuvée par le Conseil municipal et le Conseil communautaire au cours du mois de décembre.

12 – Nouvelle activité

Madame le Maire informe le Conseil municipal de sa rencontre avec Madame Marie-Elisabeth CHAUMAT, qui vient de s'installer dans un local, 2 rue de Nevy, en tant que psycho-énergéticienne.

13 -Emplois verts

La Commune peut utiliser gratuitement le service des emplois verts proposé par la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, à hauteur de 100 heures par an. Il est donc demandé pour 2021 que soient entretenues les parcelles des captages des sources et que soient prévus deux désherbages du cimetière par an.

14 – Restructuration des services de la direction départementale des finances publiques

Au 1^{er} janvier 2021, les trésoreries feront place à des structures issues de la réorganisation, à savoir les services de gestion comptable et les conseillers aux décideurs locaux. En ce qui concerne la Commune de Voiteur, l'interlocuteur privilégié sera Monsieur LAPORTE.

15 – Recensement des initiatives des commerçants

La Communauté de Communes Bresse Haute Seille se propose de mettre en ligne une page Facebook donnant une plus grande visibilité des actions mises en place par les commerçants afin de permettre la continuité d'une partie de leur activité dans le contexte actuel de la crise sanitaire.

La Commune de Voiteur a adressé un courrier à tous les commerces et deux d'entre eux se sont manifestés. Les informations transmises par ces professionnels ont été relayés à la CCBHS.

16 – Projet de Cité des vins

Une réflexion est en cours actuellement sur le territoire pour développer un projet de « Cité des vins », à l'initiative de la Région Bourgogne Franche-Comté. L'option retenue est la création d'une « Cité des vins » répartie sur trois sites, à savoir le Château Pécauld à Arbois, la Maison de la Haute Seille à Château-Chalon et la Caborde à Orbagna. Les trois sites ont vocation à devenir complémentaires. La Communauté de Communes Bresse Haute Seille, qui ferait partie des financeurs, doit prendre contact avec les vignerons du territoire afin de leur présenter le projet. Un calendrier théorique a d'ores et déjà été mis en place, visant un engagement des travaux à la fin 2022.

